

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 15 (1906)
Heft: 1

Nachruf: A nos sociétaires
Autor: Morlock, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnement

Für die Schweiz:
1 Monat Fr. 1.25
3 Monate " 3.-
6 Monate " 5.-
12 Monate " 8.-

Für das Ausland:
(inkl. Portofuschlag)
1 Monat Fr. 1.50
3 Monate " 4.-
6 Monate " 7.-
12 Monate " 12.-

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechend Rabatt.

Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.



Abonnements

Pour la Suisse:
1 mois . . Fr. 1.25
3 mois . . . 3.-
6 mois . . . 5.-
12 mois . . . 8.-

Pour l'Étranger:
(inclus frais de port)
1 mois . . Fr. 1.50
3 mois . . . 4.-
6 mois . . . 7.-
12 mois . . . 12.-

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net p. millimètre-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

15. Jahrgang | 15^{me} Année

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Erscheint Samstags. Parait le Samedi.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: Otto Amsler, Basel. — Redaktion: Otto Amsler; K. Achermann. — Druck: Schweiz. Verlags-Druckerei G. Böhm, Basel.



A nos Sociétaires.

Nous avons le vif regret de vous faire part de la perte douloureuse que vient de faire notre Société en la personne de

Monsieur Théodore Gräub ancien hôtelier à Mulhouse

décédé, après une longue maladie, à l'âge de 48 ans.

En vous donnant connaissance de ce qui précède, nous vous prions de conserver un souvenir bienveillant de notre défunt collègue.

Au nom du Comité:

Le Président: F. Morlock.

Ablösungen der Neujahrs-Gratulationen.

Exonérations des Souhaits de Nouvelle Année.

Durch einen Beitrag zu Gunsten des Tschumi-Fonds der Fachschule haben sich von den Neujahrsgratulationen entbunden:

Vom 30. Dezember bis 6. Januar eingegangene Beiträge: Sommes versées du 30 Décembre au 6 Janvier:

- Uebertrag aus letzter Nr. Fr. 4486 (Hievon Fr. 1600 in Anteilsscheinen.)
Hr. Bisinger B., Hotel Jura-Simplon, Lausanne Fr. 10
Bucher-Durrer, Palace-Hotel, Luzern " 20
Bühler Franz, Basel " 10
Burkard D., Hotel Beau-Séjour, Champel-Geneve " 10
Burkhardt J., Hotel du Lac, Neuchâtel " 10
Escher J., Hotel Couronne & Poste, Brigue " 10
Fedele R., Hotel Splendide, Lugano " 20
Gaiser-Flöhr F., Park-Hotel, Glion " 10
Hauri S., Hotel Engel, Baden " 10
Hess M., Hotel Schweizerhof, Engelberg " 10
Homburger S. F., Victoria-Hotel, Faulen-seebad bei Spiez " 10
Kienberger J., Dir., Hotel Quellenhof, Ragaz " 10
Köhler E., Bahnhofrestaurant SBB, Basel " 20
Menge H., Grand Hotel, Cannes " 20
Obermayr Ch., Dir., Hotel Quellenhof, Ragaz " 10
Pasche E., Hotel de Crochet, Bex " 5
Prevost, Dir., Hotel Viktoria, St. Moritz-Bad " 20
Rüttimann C., Hotel du Château, Vevey " 10
Koullar & Mottier, Hotel des Gorges du Trient, Vernayaz " 10
Hr. Schrämi A., Grand Hotel & Euler, Basel " 10
Seiler E., Hotel Metropole, Interlaken " 20
Sutterlin J., Hotel Bellevue, Genève " 10
Tratschin B., Hotel Calender, St. Moritz-Dorf " 10
Wagner-Wenger, Hotel Schweizerhof, Bern " 15
Ziltener-Hess A., Grand Hotel, Weesaa " 15

Notre organe en 1905.

A l'occasion de cette fin d'année, nous allons jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'activité de l'organe de notre Société. Nous laisserons de côté tout ce qui se rapporte directement à l'activité de la Société même et de son secrétariat, le rapport annuel viendra en son temps en

donner compte. Il ne nous reste qu'à nous assurer si la rédaction de la Revue a rempli son devoir durant l'année 1905 et, si l'organe a su remplir son but, qui est de défendre les intérêts de la Société en particulier et ceux des hôteliers en général. Il ne s'agit naturellement pas de dresser une liste des articles de la rédaction ou de ses correspondants, mais nous voulons énumérer les questions les plus importantes pour l'industrie hôtelière qui ont été traitées dans notre journal. Cette énumération et l'exposé de l'activité de la rédaction en général, permettront au lecteur de répondre lui-même à la question posée ci-dessus. Nous ne pouvons naturellement pas nous arrêter aux détails, et nous nous contenterons des questions les plus saillantes.

Nous citerons en tout premier lieu la polémique que notre Revue a engagée à la suite de faits bien palpables, contre des maisons qui, cherchant de temps à autre, à exploiter les hôteliers d'une manière illégale et frisant l'escroquerie. Nous rappellerons avant tout, la polémique dirigée contre la trop fameuse raison de commerce von Hartung alias Schlieben à Munich, celle contre Donald Downie à Paris, ainsi que celle contre l'agence des voyageurs germano-autrichienne-suisse et enfin contre un certain Kosteletzki. Nous croyons avoir suffisamment éclairé nos lecteurs sur les agissements de toutes ces maisons. Nous'avons aussi signalé quelques cas de concurrence déloyale de la part d'hôteliers. Nous nous sommes abstenus de publier tous les cas de ce genre portés à notre connaissance parce qu'après enquête, nous avons trouvé que les faits cités n'en valaient pas la peine ou avaient été démentés.

Nous voudrions recommander à nos lecteurs de lire l'avis de notre Comité de direction, qui nous publions pour signaler les escrocs et filous de tout genre qui opèrent avec tant de raffinement et malheureusement avec tant de succès dans les hôtels. Nous ne citerons que les escrocs à rembourserments. A la tête de notre journal, nous mettons toujours un avis spécial quand il y a un avertissement et, notre recommandation n'est souvent superflue, car l'été passé, nous avons reçu d'un de nos abonnés une communication relative à un escroc et cela, après que nous avions dûment averti le public. Si cet abonné avait lu l'avertissement, il n'aurait pas été dupé par le filou qu'il a hébergé. Peut-être n'a-t-il pas été le seul lésé.

Nous avons consacré un chapitre spécial aux touristes exigeants qui exploitent aussi l'hôtelier à leur manière, malheureusement il y en aura toujours.

Nous avons publié un certain nombre d'articles sur la responsabilité des hôteliers au sujet des effets de leurs clients; le cas du billet de 1000 francs trouvé dans un hôtel à Zurich, a fourni des débats très intéressants sur cette question. Un autre cas de responsabilité de l'hôtelier, a donné lieu à des délibérations pour savoir, si les entreprises techniques d'un hôtel devraient être soumises ou non à la loi sur les fabriques. Le Conseil fédéral a résolu la question d'une manière négative, à la satisfaction du monde des hôteliers.

Il nous a aussi fallu reprendre la question des pourboires, à la suite des démarches faites par la Société des voyageurs de commerce suisses ou plutôt de son comité central. La question est encore ouverte, mais nos lecteurs savent que pour nous, c'est une affaire absolument résolue.

La question de la réforme de la cuisine d'hôtel, soulevée par plusieurs de nos meilleurs correspondants est certainement très intéressante, et nous espérons recevoir encore quelques articles sur ce sujet qui n'est pas encore épuisé.

Nous avons publié avec plaisir un article sur le but que poursuit la Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque, car c'est une question qui touche de près l'industrie hôtelière. Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant des faits et gestes de cette société.

Nous avons aussi pris en considération l'importance de l'industrie hôtelière pour la situation économique et la prospérité de notre pays. A différentes reprises nous avons parlé de la tranquillité dans les hôtels, demandée par les voyageurs et des conditions, sous lesquelles il sera possible à l'hôtelier de faire droit à ces demandes justifiées. Un article a parlé des noms d'hôtels et un autre de l'abus de la chronique de saison, chronique à sensation et à réclame; cependant nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'efficacité de notre article, car cet abus paraît augmenter toujours plus.

La réforme des examens d'apprentis-cuisiniers nous a valu des correspondances fort intéressantes d'hommes du métier; et nous espérons que nous aurons encore d'autres lettres sur ce sujet.

Nous avons passé en revue la saison d'été passée, sans cependant vouloir anticiper sur le résultat statistique qui n'est pas encore établi.

La préoccupation principale actuelle de la Société, est la question très difficile des prix dans les hôtels et le renchérissement de la vie, et elle ne sera résolue que dans la suite. Notre organe sera sûrement encore souvent mis en réquisition à cet égard.

Voilà ce qu'il y a à dire au sujet des questions particulières à l'industrie hôtelière traitées dans la Revue des Hôtels. Nos lecteurs savent que nous avons aussi ouvert nos colonnes à la question externe très importante des moyens de transport. Nous avons discuté les différents points par lesquels cette branche touche à l'industrie hôtelière, entr' autres les tarifs de chemins de fer, l'institution des billets kilométriques des chemins de fer fédéraux, le genre un peu douteux des wagons-restaurant suisses, ensuite le nouveau tarif des douanes, les trains directs suisses pour la Riviera, de l'exploitation électrique du tunnel du Simplon et enfin dans presque chaque numéro de l'automobilisme. Ce dernier, ainsi que des prix dans les hôtels est le plus important des sujets actuels qui demandent à être résolus par les intéressés. La vraie solution de ces deux points n'est pas encore trouvée et se trouvera difficilement.

Outre les points énumérés dans ce qui précède, nous ferons remarquer que la Rédaction accorde une attention toute particulière aux rubriques, 'La petite Chronique' et le 'Tourisme', nous trouvons que les nouvelles qu'elles contiennent sont non seulement l'affaire de la presse du jour, mais aussi celle de la Revue des Hôtels. Naturellement que n'avons utilisé que les nouvelles qui ont rapport au genre et au but du journal.

Suivant la place disponible, nous avons aussi publié des sujets techniques particuliers à notre branche, l'hygiène (chauffage et éclairage, etc.), même des articles sur la gastronomie et des feuilletons. Un journal hebdomadaire ne doit pas plus qu'un autre négliger la variété à côté du nécessaire, car il en faut pour tous les goûts.

Après la lecture de notre coup d'œil rétrospectif nous laissons à nos lecteurs le soin de juger de l'activité de la rédaction, qui au mois de mars a subi un changement partiel, si elle a bien remplie le but et la tâche du journal et si elle a fait son possible pour remplir dignement son devoir.

Quant à nous, nous remercions nos fidèles collaborateurs, et nous commençons la nouvelle année avec confiance formant les meilleurs vœux pour nos lecteurs la prospérité de notre journal. La Rédaction.

Fremdenverkehr und Volkscharakter.

Es wird nachgerade in gewissen Kreisen zur Sucht, unter dem Vorwand der Sorge für die bedrohte Volkswohlfahrt gegen den Fremdenverkehr als einen Schaden für unser Volk loszuziehen; ihn als enfant terrible, als den Verderber des Volkscharakters hinzustellen und anzuklagen. Wir hatten schon einmal Gelegenheit, gegen diese in gewissem Sinne frevelhafte und leichtsinnige Sucht Stellung zu nehmen. Es war in Nr. 30 der 'Hotel-Revue' vom 29. Juli 1905, worin wir unter der Uberschrift 'Fremdenverkehr und Nationalwohlstand' unsern Standpunkt in dieser Sache markierten. Wir haben dabei keineswegs bestritten, dass der Fremdenverkehr auch seine Schattenseiten habe, dass ihm auch Schäden anhaften und nachhinken, aber im Allgemeinen haben wir konstatiert, dass bei vorurteilsfreier Betrachtung die Vorteile bei weitem die Nachteile überwiegen, die der Fremdenverkehr für unser Land im Gefolge hat. Auf diesem Standpunkt stehen wir heute noch und haben auch heute wieder Anlass, ihn zu verfechten und für den angeklagten Fremdenverkehr, als eine so nahrhafte Quelle für unsern Nationalwohlstand, eine Lanze zu brechen.

Diesen Anlass bietet uns eine Korrespondenz des 'Bund' aus Interlaken über einen im Schoosse des dortigen Reformvereins gehaltenen Vortrag betr. 'Einflüsse des Fremdenverkehrs im Oberland'. Den Vortrag haben wir natürlich nicht gehört und wenden uns auch nicht gegen denselben, da wir nicht wissen, ob er wirklich nur das Berner Oberland behandelt oder aber im Allgemeinen vom Fremdenverkehr spricht. In besagter Korrespondenz herrscht letzterer Standpunkt vor, es wird generalisiert und tapfer gegen den Fremdenverkehr als solchen losgezogen. Das ist, was wir nicht gelten lassen können und was uns reizt, zum zweiten Mal eine Ehrenrettung zu unternehmen.

Der grosse Fehler, den die Ankläger des Fremdenverkehrs in eiter Verblendung und bedauerlicher Kurzsichtigkeit begehen, ist der, dass sie einen Faktor anklagen, der an und für sich die unschuldigste, ja lobenswerteste Sache ist; dass sie eben diese Sache anklagen, statt die beklagenswerte Erscheinung, dass das aktuelle Menschengeschlecht resp. die betreffende Kategorie davon, welche sich mit dem Fremdenverkehr befasst, zum Teil vielleicht nicht stark genug ist, die allfälligen Schäden dieses Verkehrs von sich abzustreifen, dafür zu sorgen, dass diese nicht an ihm haften bleiben, sondern abfallen, gleichwie das Wasser vom schwimmenden Schwan tropft.

Wenn es wirklich wahr wäre, was in jener Korrespondenz steht, dass die Schattenseiten des Fremdenverkehrs die Lichtseiten übertreffen, so wäre daran gewiss nicht dieser Verkehr selbst schuld, sondern vielmehr die Schwachheit der damit sich befassenden Kreise, die nicht stark genug sind, dem Reiz, den der Anblick des von Fremden vielleicht entfalteten Luxus ausübt, Widerstand zu bieten. Wenn Leute, die im Dienste reicher, im Luxus schwimmender Herrschaften Jahre lang ihre eigene Einfachheit bewahren, wie es von jher vielfach vorgekommen ist und noch vorkommt, warum ist das nicht auch bei denen der Fall, welche im Dienste des öffentlichen Fremdenverkehrs arbeiten? Das ist doch in mancher Beziehung ganz dasselbe Verhältnis.

Anderswärts wird der günstige Stand derjenigen Faktoren, welche im Schweizerland den Fremdenverkehr tragen, als mustergültig, ja sogar als Gradmesser unserer Kultur taxiert und